



Charte de publication de la revue HEGEL

Rédigée par le Comité scientifique et éthique de la revue Hegel, 15 mai 2024

1. Recevabilité de l'article

- a. À réception d'un article conforme aux normes de présentation, la Directrice de la revue, la Rédactrice en chef et un membre du comité scientifique et éthique font conjointement une première lecture de l'article contrôlant :
- La pertinence de la proposition en lien avec les thématiques et objectifs de la revue (cf. <https://shs.cairn.info/revue-hegel?lang=fr&tab=a-propos>)
 - La rigueur scientifique de la proposition.
 - Le respect des principes énoncés dans la Charte éthique de CAIRN.
 - La qualité rédactionnelle.
 - La conformité avec les normes de présentation (résumés, mots-clés, etc.) (cf. deux documents :
 - Instructions aux auteurs :
https://shs.cairn.info/docs/HEGEL_instructions_aux_auteurs.pdf?lang=fr
 - Modèle pour la rédaction de l'article qui complète le document d'Instruction aux auteurs :
 - https://www.cairn.info/docs/Template_HEGEL.docx
 - La conformité au planning de la revue et l'adéquation au contenu du numéro concerné.
 - Cette étude de recevabilité est susceptible d'être complétée par une étude d'authenticité et d'originalité (logiciel de détection du plagiat).
- b. Clauses d'irrecevabilité :
- Toute proposition reçue incomplète ou non conforme aux normes de présentation sera renvoyée à l'auteur pour mise en conformité, et une fois ajustée aux normes de la revue, elle sera étudiée quant à sa recevabilité.
 - Toute proposition reçue ne correspondant pas suffisamment aux exigences scientifiques et éthiques de la revue ne sera pas retenue.
 - Si un des auteurs du manuscrit soumis est éditeur ou membre de la rédaction de la revue HEGEL, il doit rester en dehors du processus éditorial de ce manuscrit.



2. Soumission de l'article

La revue HEGEL suit les règles déontologiques relatives à l'édition scientifique.

À ce titre, les auteurs attestent que :

- a. Leur article est un original qui n'a pas été soumis ou publié dans aucun autre support de publication (ouvrage, chapitre, site...) sauf exception sous le contrôle du comité éditorial.
- b. L'étude a été conduite dans le respect des règles éthiques de la recherche scientifique.
- c. Les sources de financement de la recherche sont mentionnées si tel est le cas (ANR, ERC, laboratoires, etc.).
- d. Toutes les illustrations insérées dans l'article doivent respecter les droits d'auteur.
- e. Toutes les démarches en lien avec les droits d'utilisation, de reproduction et de diffusion sur la plateforme CAIRN.INFO de ces illustrations ont été réalisées ; la revue pourra en demander attestation.
- f. Les autorisations écrites de diffusion ont été obtenues auprès des personnes ou des objets et sites protégés, reconnaissables dans une illustration de l'article, ou le floutage a été réalisé si ce n'est pas le cas.

Dans le cas d'une soumission signée par plusieurs auteurs, l'auteur référent garantit que les co-auteurs :

- a. répondent à au moins un des quatre critères habituels de participation¹. A défaut, les contributeurs figureront dans la section « Remerciements ».
- b. ont pris connaissance de la présente charte.
- c. ont approuvé la version soumise et la version définitive de l'article accepté pour publication (si tel est le cas).

¹ <https://coop-ist.cirad.fr/etre-auteur/definir-les-auteurs/1-qui-est-auteur-d-une-publication-les-quatre-conditions>